

MONTREAL – Session de rédaction du communiqué du GAC 26(C)

Mercredi 6 novembre 2019 – 16h30 à 18h30 EDT

ICANN66 | Montréal, Canada

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Nous sommes prêts à commencer. Nous vous demandons de bien vouloir vous installer à vos places. Nous avons la dernière proposition ici sur l'écran à propos de .amazon.

Le personnel de la participation gouvernementale de l'ICANN a fait une révision du processus de candidature de .amazon et des mises à jour depuis la réunion 65 de l'ICANN. Pendant la séance 9 du GAC, une partie de représentants a dit que d'accorder la candidature à .amazon irait à l'encontre de l'avis du GAC, et l'on cite le communiqué de l'ICANN60 d'Abu Dhabi. Le GAC recommande au Conseil d'administration de premièrement continuer à faciliter les négociations entre la société Amazon et les organisations du Traité de la coopération amazonienne, OCTA, en vue de parvenir une solution mutuellement acceptable pour permettre l'utilisation de .amazon en tant que nom de domaine du premier niveau.

Certaines délégations ont soutenu la proposition du fait que le GAC demande au Conseil d'administration d'épuiser tous les moyens pour faciliter une solution mutuellement acceptable au moyen d'un processus de négociations finales de médiation indépendante pendant une période spécifique dont ils croyaient qu'il serait important pour

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

renforcer les rôles du GAC et de l'ICANN pour la gouvernance de l'Internet.

D'autres délégations ont estimé qu'elles croyaient que l'avis du GAC pertinent sur ce thème-là avait déjà été abordé par le Conseil d'administration et qu'il n'y avait pas besoin de davantage d'avis et que cette candidature ne devait pas être plus longtemps retardée. Ces délégations n'ont pas nécessairement été d'accord sur la base des inquiétudes d'après ce qui a précédemment été mentionné.

Et sur ce, nous avons fini. Est-ce que vous avez des commentaires? Excellent. Bien. Très bien. Merci beaucoup de votre coopération et d'avoir pu élaborer ce texte qui est mutuellement acceptable. Nous pouvons donc maintenant passer à l'analyse d'autres parties du communiqué que nous devons lire aussi.

Nous allons faire une lecture complète avant de conclure les activités entre les unités constitutives et la participation de la communauté.

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN. Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et ont discuté la mise en œuvre de plans qui vont modeler le futur de l'ICANN et ce modèle multipartite. Les questions liées au RGPD et au WHOIS, l'atténuation de l'usage malveillant du DNS, les recommandations de la révision de la CCTLD pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

La réunion avec la GNSO. Le GAC a rencontré les membres de la génération pour discuter des points suivants: l'accès des OIG aux mécanismes curatifs de protection des droits et la charte proposée

pour une nouvelle piste de travail sur les OIG sous la révision de tout le groupe de travail des PDP des mécanismes de protection des droits, l'évolution du modèle multipartite de l'ICANN, y compris les questions liées au PDP de la GNSO et le travail du PDP des procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD, y compris le travail récemment conclu sur les noms géographiques dans la piste de travail numéro 5.

La réunion avec les parties intéressées de [inaudible]. Le GAC s'est réuni avec des représentants de parties prenantes des registres et discuté d'une part du processus accéléré de politiques pour les données d'enregistrement des gTLD et les obligations et les pratiques des registres pour l'atténuation de l'usage malveillant du DNS.

Réunion avec le groupe de travail intercommunautaire sur les revenus en provenance des enchères des nouveaux gTLD. Le CCWG finalise les détails de son rapport final qui donnera l'occasion au GAC de faire des commentaires. Les membres du GAC ont fait des considérations plus vastes, au-delà de la portée du travail du CCWG, sur des mécanismes possibles pour allouer les fonds en provenance des enchères, y compris l'importance de la discussion et les commentaires du GAC en ce qui concerne d'abord le mécanisme qui sera en dernier recours utilisé pour allouer les fonds et les critères pour la sélection des projets qui seront financés par ce véhicule.

Discussions intercommunautaires. Les membres ont participé à des séances intercommunautaires pertinentes de l'ICANN66, y compris l'étape 2 du processus accéléré de développement de politiques sur des données d'enregistrement de gTLD, l'utilisation malveillante du

DNS et l'évolution du modèle multipartite de l'ICANN qui aura lieu demain dans la salle principale, Main Room, comme vous pouvez tous voir.

C'est de l'information basée sur les faits, sur ce qui s'est passé.

Nous avons ensuite les questions internes. Les membres du GAC. Le GAC a souhaité la bienvenue au conseil des organisations régionales du Pacifique CROP par son sigle anglais, TIC et le secrétariat de la communauté des Caraïbes, CARICOM par son sigle anglais, en tant que nouveaux observateurs de ce comité. Il est à l'heure actuelle 178 membres du GAC et 38 observateurs.

En ce qui concerne les élections du GAC, le GAC a élu comme vice-président pour le mandat qui commence après l'ICANN67 en mars 2020 et qui se termine à la fin de la réunion 70 de l'ICANN en mars 2021 Olga Cavalli pour l'Argentine [inaudible] excusez-moi, c'est difficile à prononcer [inaudible] le représentant du Burkina Faso [inaudible] pour le Canada, les îles Cook et la Suisse. Excusez-moi de ne pas pouvoir prononcer comme il faut les noms propres.

Les groupes de travail du GAC. Encore une fois, nous avons des informations sur les faits. Je ne vois pas qu'il y a ici des demandes de paroles, donc il n'y a pas de commentaire là-dessus.

Les groupes de travail sur la sécurité publique du GAC. L'EPSWG, par son sigle anglais, a discuté des mesures d'atténuation de l'usage malveillant du DNS, y compris pour les besoins de mise en œuvre des recommandations de l'équipe de révision de la CCT sur l'utilisation

malveillante du DNS, l'importance du système de rapports sur les activités d'utilisation malveillante du domaine et ainsi que le besoin de s'assurer que les demandes d'accès raisonnable aux informations d'enregistrement pour les noms de domaine non publiques fonctionnent de manière appropriée.

Le PSWG a participé aussi à l'EPDP sur la spécification temporaire pour les données d'enregistrement des gTLD et la séance intercommunautaire sur l'utilisation malveillante du DNS. Enfin, le PSWG a eu des discussions avec le département de la conformité contractuelle de l'ICANN, le comité consultatif sur la sécurité et la stabilité, les groupes des parties prenantes des registres et non commerciales et avec les unités constitutives commerciales et de la propriété intellectuelle.

Donc pas de commentaire. Nous continuons avec le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international. Ce groupe de travail et le groupe de travail intercommunautaire ont discuté de la mise en œuvre, dans la communauté, de la valeur fondamentale des droits de l'homme en collaboration avec un panel, avec les SO et les AC, et un membre du Conseil d'administration de l'ICANN. Le Conseil d'administration de l'ICANN a confirmé que la valeur essentielle des droits de l'homme sera mise en vigueur une fois que le Conseil d'administration aura adopté la recommandation de la piste de travail 2 sur la responsabilité, le CCWG, et cela fait partie de l'ordre du jour du Conseil général d'administration à l'ICANN66. Ce groupe de travail sur les droits de l'homme et sur le droit international et le panel de la communauté a reconnu qu'une fois que le Conseil

d'administration aura adopté les recommandations de la piste de travail 2, le travail communautaire sera fondamental pour le processus de mise en œuvre. Ce groupe de travail a encouragé le GAC et d'autres membres de la communauté à participer dans cet effort. Plus spécifiquement, il faut comprendre les conséquences d'une évaluation d'impact négative en matière de droits de l'homme dans les processus de l'élaboration de politiques.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Très bien. Nous continuons.

Le groupe de travail du GAC sur la participation du GAC au NomCom. Comme le groupe de travail a présenté au GAC des recommandations sur le fait que le comité de nomination de l'ICANN, le NomCom, devrait tenir compte de ces recommandations au moment de la sélection des candidats pour les postes à pourvoir dans le Conseil d'administration. Le GAC a approuvé les recommandations qui seront transmises à la direction du NomCom.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Pour ce qui est du groupe de travail des régions faiblement desservies, le groupe du travail a discuté des résultats de l'atelier du GAC du Moyen-Orient tenu au Bahreïn le 30 septembre 2019 avec l'équipe de l'engagement des parties intéressées de parties prenantes de l'ICANN pour le Moyen-Orient. Le groupe de travail considère, à l'heure actuelle, des ateliers pour le renforcement des capacités pour l'exercice fiscal 2020. Ce groupe de travail a pu analyser aussi une mise à jour sur le groupe focal du GAC [et des efforts] et continuera à contribuer avec

le travail du GAC dans le domaine de tout ce qui concerne les efforts pour les séries ultérieures. Le groupe de travail fournira une assistance dans la période intersessions, alignée avec le plan du travail du groupe de travail des régions faiblement desservies, y compris une enquête pour l'équipe de participation pour les nouveaux venus, la création d'un bulletin électronique et un séminaire Web sur les questions du DNS au niveau régional et les processus de l'ICANN. Le groupe de travail informera sur ses activités pendant l'ICANN67.

ÎLES COOK : Pour qu'il y ait une cohérence avec le texte, pouvons-nous parler du groupe de travail au lieu d'utiliser le sigle qui l'identifie dans le deuxième paragraphe USRWG ?

CHERYL LANGDON-ORR : Ou bien, nous pouvons mettre WG ou le sigle entre parenthèses dans la première ligne et continuer ensuite à nous servir de ce sigle-là.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Le Danemark.

DANEMARK : Excusez-moi de prendre la parole. Mais je suggère d'utiliser le nom officiel du groupe de travail, surtout pour le NomCom qui a un titre très long. Cela s'appelle Groupe de travail du GAC pour examiner la participation du GAC au NomCom.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup le Danemark. Y a-t-il d'autres commentaires ?

Parvient de nous prévenir que nous avons sauté une autre réunion avec la ccNSO. Ils rédigent deux ou trois phrases pour que nous puissions les lire et les insérer dans ce document.

Le groupe de travail du GAC pour examiner la protection des noms géographiques pour toute future expansion des gTLD. La piste de travail 5 sur les noms géographiques au premier niveau, un sous-groupe du groupe de travail pour les PDP sur les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD a fini son travail après avoir fait 52 réunions dans l'espace de presque deux jours avec un leadership inclusif composé par quatre coleaders de l'ALAC, de la ccNSO, du GAC et de la GNSO respectivement. La piste de travail 5 s'est focalisée sur la révision de la protection actuelle des noms géographiques au premier niveau pour déterminer s'il fallait avoir de nouvelles recommandations pour nouvelles rondes, de nouvelles séries de futurs gTLD. Les recommandations par consensus de la piste de travail 5 ont été présentées pour leur examen dans le groupe de travail sur le PDP.

Faut-il que nous ayons un point après « *respectively* », respectivement en anglais ?

Pour faciliter le traitement des futures candidatures de gTLD, de nombreux membres du GAC ont exprimé leur intérêt pour le développement d'un outil proposant des notifications opportunes aux membres du GAC sur des chaînes de caractères formées de noms

géographiques tenant compte pour s'inspirer de cela de l'outil actuel pour les codes à deux caractères.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? L'Argentine.

ARGENTINE :

Je crois que le titre est confus, parce que nous avons employé— utiliser cet espace au cours des deux dernières années, espace attribué au groupe de travail, pour mettre à jour le GAC sur la piste de travail 5. Je ne sais pas s'il ne faudrait pas modifier ce titre. Il semblerait que nous mettons à jour ici et en fait, ce que nous faisons, c'est parler de la piste de travail 5. Ce n'est pas le groupe de travail du GAC. Je ne sais pas si vous saisissez la différence, mais je vous présente la question pour que vous puissiez reformuler cela.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Alors il faudrait parler d'une autre réunion bilatérale entre le GAC et la piste de travail 5 où il s'agit d'une réunion du groupe de travail.

ARGENTINE :

Je ne sais pas. À vrai dire, ce n'est pas un rapport du groupe de travail du GAC. C'est un rapport de la piste de travail 5 où ils ont dit qu'ils ont fini leur travail ; et nous avons utilisé cet espace pour présenter ces nouvelles au GAC. C'est ce qu'il faudrait dire, me semble-t-il. Je n'ai pas de problème par rapport au texte que vous voudrez proposer, mais il faudrait que ce soit plus clair parce qu'autrement, c'est confus.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je vois que Fabien essaie de nous proposer quelque chose. Il a trouvé une formulation.

ARGENTINE : Fabien trouve des solutions à tout, donc il va trouver quelque chose.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je comprends ce que vous voulez dire, Olga, merci.

Donc nous continuons avec le groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC. Ce groupe de travail GOPE s'est réuni en séance plénière pour réviser le document des lignes directrices du groupe de travail du GAC, développé depuis l'ICANN64, pour compléter les principes opérationnels du GAC. Le groupe de travail cherche à finir ce document pour l'ICANN67 avec la contribution des membres du GAC sur les questions en attente.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Voilà. Continuons donc.

Le groupe de coordination du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le GAC a reçu des informations sur les événements récents du coprésident du groupe de travail du PDP pour les procédures des séries ultérieures, y compris la ligne de temps, le calendrier, les questions prioritaires pour le GAC et les futures occasions d'obtenir des commentaires du GAC.

Le groupe de liaison a proposé un rapport mis à jour sur ce travail dans ses réunions depuis l'ICANN65 pour le renforcement des capacités pour des thèmes prioritaires pour le GAC. Le GAC que s'est mis d'accord pour dire que le groupe de coordination du GAC réviserait les positions pertinentes du GAC pour proposer des commentaires et des contributions dans la prochaine période de commentaires publics du groupe de travail du PDP des procédures pour les séries ultérieures. Les membres du GAC sont encouragés à se porter volontaire pour mener à bien le traitement de ces thèmes et nous assister dans ces efforts-là.

Avez-vous des commentaires? On va continuer avec le groupe d'interaction avec le Conseil et le GAC.

Les membres du GAC et du Conseil d'administration se sont réunis dans une séance plénière et on parlait du suivi du tableau de bord de Marrakech du GAC, du Conseil d'administration de l'ICANN, le chronogramme pour aborder l'avis du communiqué du GAC de Montréal, l'état de l'avis préalable du GAC et des commentaires sur l'utilisation de l'outil à deux caractères.

Des commentaires? OK.

On passe donc aux questions opérationnelles du GAC. L'exigence du principe 32 et le principe 35 du GAC, élections du vice-président du GAC ont été satisfaits, et il y a eu un total de 61 voix. Ce qui représente plus du tiers des membres du GAC. Il n'y a pas eu d'égalité et il n'a pas donc fallu faire une deuxième élection. La direction du GAC considère les lignes directrices ; on considèrera aussi une nouvelle procédure pour

permettre l'évaluation efficace du GAC sur la réponse du Conseil d'administration à son avis consensuel.

Des commentaires ? OK. On passe maintenant à ce qui est important pour le GAC.

On va voir encore une fois .amazon ; le personnel de la participation gouvernementale de l'ICANN a présenté un aperçu des implications à .amazon et un rapport mis à jour depuis l'ICANN 65. Au cours de la session 9 de la réunion du GAC, une délégation a exprimé qu'octroyer .amazon sans une solution mutuellement acceptable entrerait en contradiction avec l'avis du GAC qui parle du communiqué d'Abu Dhabi. Citation : « Le GAC conseille le Conseil d'administration de faciliter les négociations entre les États membres de l'ACTO et la corporation Amazon pour arriver à une solution mutuellement acceptable pour utiliser .Amazon comme un domaine de premier niveau ». Certaines délégations ont appuyé la proposition disant que le GAC devrait demander au Conseil de faire son possible pour arriver à une solution mutuellement acceptable après une série de négociations finales pendant une période spécifique qu'il croit serait importante pour [inaudible] les rôles du GAC et de l'ICANN dans la gouvernance d'Internet.

D'autres délégations ont manifesté qu'ils croient que l'avis du GAC en la matière a été pris en compte par le Conseil. [Il n'est pas nécessaire] des avis du GAC ultérieurs et les candidatures ne doivent pas être remises à plus tard, conformément à la décision applicable de l'IRP. Ces

délégations n'ont pas été d'accord nécessairement avec la base des inquiétudes mentionnées précédemment.

Des commentaires ? On continue donc.

Avis consensuel au Conseil d'administration. Les questions suivantes de l'avis du GAC au Conseil d'administration ont été rédigées sur la base du consensus suivant les statuts de l'ICANN.

Premièrement, la révision de la CCT et les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le GAC conseille au Conseil d'administration, premièrement, ne pas avancer avec une nouvelle série de gTLD jusqu'après avoir complété la mise en œuvre de— pardon ? Jusqu'après-

Là, il y a quelque chose qui n'est pas clair. Le GAC conseille de ne pas avancer avec une nouvelle série de gTLD jusqu'après la mise en œuvre complète des recommandations de la révision de la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs, identifiées comme des prérequis ou comme des éléments de haute priorité.

Des commentaires ?

Les fondements. La révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur, c'est la première révision complétée conformément aux statuts après la transition des fonctions IANA et sert comme un mécanisme vital pour la révision cette révision identifiait plusieurs questions qui doivent être abordées dans des domaines comme la nécessité, la disponibilité de données, y compris les couts et bénéfices,

l'efficacité des sauvegardes, la promotion de la confiance des consommateurs, la [médication] de l'utilisation malveillante du DNS et la représentation géographique des candidats.

La révision a produit 35 recommandations par consensus. 14 de ces recommandations doivent être mises en place avant le lancement des procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD, prérequis. Et il y a eu 10 recommandations à haute priorité qui doivent être mises en place avant le 8 mars 2020, c'est-à-dire 18 mois après la publication du rapport. C'est très important de ne pas continuer avec une nouvelle série de gTLD jusqu'à la mise en œuvre réussie de ces recommandations identifiées par l'équipe de révision comme étant nécessaires avant une série ultérieure de nouveaux gTLD, on a suggéré que bien que certaines de ces recommandations doivent être mises en place par le Conseil, d'autres doivent être mises en place par d'autres parties de la communauté. Ce serait utile que le Conseil d'administration supervise le progrès de toutes les recommandations et soutienne d'autres parties de la communauté pour mettre en place des recommandations de leurs compétences.

Des commentaires ? On va donc avancer.

Nous allons passer aux services— le RDS et la protection de données. Le GAC conseille le Conseil d'administration de prendre toutes les mesures possibles pour assurer que l'organisation l'ICANN et l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'étape 1 de l'EPDP créent un plan de travail détaillé où l'on puisse identifier un chronogramme réaliste

actualisé pour compléter son travail et qu'ils fournissent au GAC des informations sur l'état des progrès avant le 3 janvier 2020.

Une seconde s'il vous plait. On ne devrait pas mettre « *generate* » au pluriel, au lieu de « *generate* » au singulier ? Oui, c'est le pluriel.

Pour ce qui est de l'étape 2 et la conclusion de l'EPDP, le GAC reconnaît les efforts considérables entrepris par tous les participants de l'EPDP. Nonobstant, il est probable qu'il existe un temps significatif entre la finalisation des recommandations de politiques de l'étape 2 de mise en œuvre de la phase étape 1 et l'étape 2 et l'interprétation et la mise en œuvre d'un nouveau système d'enregistrement de noms de domaine et d'un modèle d'accès unifié.

En conséquence, le GAC conseille au Conseil d'administration, premièrement, utiliser l'organisation l'ICANN pour assurer que le système actuel qui exige un accès raisonnable à l'enregistrement des noms de domaine non public opère de manière efficace. Ceci doit inclure l'éducation des groupes de parties prenantes clés, y compris les gouvernements, qu'il existe un processus pour demander les données non publiques.

Pardon ? Je m'excuse, je vais le lire ceci est encore une fois pour ne confondre personne. Mais nous, on a changé ici le « utiliser » pour quelque chose d'autre ?

[Commentaire hors micro].

COMMISSION EUROPÉENNE : Nous, on suggère qu’au lieu d’utiliser « utiliser », utiliser « instruire » ou « donner des instructions ».

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci la Commission européenne. Je crois que oui. Pour être cohérent, on va le mettre dans les deux points. Le GAC, numéro un, donne des instructions à l’organisation l’ICANN pour assurer que le système actuel qui exige un accès raisonnable à l’enregistrement de noms de domaine non public opère efficacement. Ceci doit inclure l’éducation des groupes de parties prenantes pertinentes, y compris les gouvernements, qu’il existe un processus pour demander les données non publiques ; mettre à disposition activement un formulaire de demande normalisé qui puisse être utilisé par les parties prenantes pour demander l’accès sur la base de la politique actuelle par consensus et qui mette en disponibilité des liens pour l’information des registres et des bureaux d’enregistrement et des points de contact sur cette question.

Il y a une suggestion quant au format. Je crois que c’est plus clair ; ce qu’on fait, c’est mettre des différents plus. Deux, le GAC instruit le Conseil d’administration à donner des instructions au département de la conformité contractuelle de l’ICANN pour créer un processus spécifique afin d’aborder les plaintes qui ont trait au manque de réponse et/ou une négative non raisonnable des demandes d’enregistrement de noms de domaines non publics et qui supervise et donne un rapport sur la conformité avec la politique actuelle.

La Lituanie s’il vous plait.

LITUANIE : C'est une suggestion pour faire une précision. Normalement, on dit publier le rapport. Moi je dirais que d'après le mot rapport, on ajoute le GAC.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : C'est-à-dire, après le rapport au GAC. Présenter le rapport au GAC sur la conformité avec la politique actuelle.

Des commentaires ? je vois que la Commission européenne dit oui de la tête.

Laureen s'il vous plait.

LAUREEN KAPIN : Je ne m'oppose pas à cette précision. Mais ce que je veux dire, c'est que la conformité de l'ICANN a une partie de son site Web dédiée, où ils donnent des rapports très détaillés, même sur les réclamations ou les plaintes reçues. Alors l'idée, c'est de ne pas donner des rapports au GAC, mais que ceci soit inclus comme partie de la présentation que l'on fait sur les rapports publics, comme une nouvelle catégorie pour ainsi dire, pour que le public sache quelles sont les plaintes ou les réclamations reçues pour le manque d'accès aux informations non publiques.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Vous trouvez donc la Lituanie que ce serait bien d'enlever au GAC, d'après ce que Laureen a dit ?

LITUANIE : Oui pas de problème, mais moi je demande, il faut le publier. Ce n'est pas clair pour moi. Qu'est-ce que l'on conseille en définitive au Conseil d'administration ?

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Laureen.

LAUREEN KAPIN : Je vous demande de parler au micro. Pouvez-vous répéter ce que vous avez dit, la Lituanie ?

LITUANIE : La question est la suivante. Quel est l'avis du GAC ? Il informe le GAC ou qu'il publie un rapport ? Ou je ne sais pas, les deux choses peut-être ? Parce que je crois que la rédaction n'est pas claire. Il semblerait qu'il peut y avoir une alternative et que l'on pourrait utiliser les deux alternatives.

LAUREEN KAPIN : Lorsqu'on parle de publier le rapport, vous trouvez que ceci serait plus clair où vous suggérez de présenter un avis pour faire les deux choses ?

LITUANIE : À mon avis, on peut mettre publier le rapport. Si vous dites que vous allez le faire, on pourrait mettre de publier le rapport.

LAUREEN KAPIN : OK. Je crois que c'est plus clair.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Le texte. Alors le texte qui est affiché sur l'écran reflète ce que vous vouliez dire, vous êtes d'accord ? Je crois que l'on confond quelle est la signification. On parle de publier le rapport comme si on parlait d'un rapport en particulier ? Qui supervise ? La Lituanie s'il vous plait.

Vous trouvez que ce serait bien de revenir au texte initial ? Parce que je crois que maintenant il semblerait que l'on parle d'un rapport spécifique. On leur demande de publier le rapport sur la conformité.

LITUANIE : Si on efface ça, quel est l'avis que nous donnons ? Le Conseil peut donc choisir s'il informe ou pas.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je crois que nous demandons au Conseil de demander à la conformité contractuelle de superviser et de présenter des rapports sur la conformité, la supervision de la politique actuelle et présenter un rapport sur ce point. L'Espagne s'il vous plait.

ESPAGNE : Nous voulons exprimer clairement, comme nous l'avons dit, quel est le processus par lequel on a prévu ça. On ne parle pas d'un document en particulier. Mais si on met « publier le », on suggère d'informer publiquement.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : OK. Alors ce qu'il supervise et informe publiquement du respect de la politique actuelle. Vous êtes tous d'accord avec le texte ? Merci la Lituanie et merci l'Espagne aussi. Le Royaume-Uni demande la parole.

ROYAUME-UNI : Si nous mettons qu'il informe publiquement, ce n'est pas la même chose que publier un rapport, et peut-être qu'il y a quelque chose de perdu avec cette nouvelle rédaction. Moi, je suggère de publier des rapports périodiques, parce que ce n'est pas un seul rapport que nous voulons, mais des documents qui nous montrent régulièrement comment tout se passe.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci de cette précision. Des commentaires ? Je vois que vous levez les pouces. J'ai la Commission européenne. Georgios s'il vous plait.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je passe la parole à Laureen.

LAUREEN KAPIN :

En réalité, et c'était une question pour Paul, le département de la conformité contractuelle de l'ICANN publie des rapports mensuels. Et l'intention ici, c'est d'inclure cela dans le système régulier d'informations mensuelles. Il y a une partie du site qui donne de nombreuses informations sur les réclamations reçues, alors il est important de faire référence à l'information sur cette question en particulier pour que toute personne intéressée sache qu'il y a des réclamations qui sont reçues et qu'ils font X ou Z en réponse à ces réclamations sur cette question en particulier en contre position avec des questions générales du WHOIS.

Nous sommes intéressés par ceci, en particulier. Voilà pourquoi on va le mentionner de cette manière. Mais avec plaisir je peux collaborer pour parvenir à une meilleure rédaction. Il y a déjà les rapports périodiques, et nous voulons que l'on fasse référence à cette catégorie en particulier.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : GEORGIOS.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je ne sais pas si ceci va résoudre la question, mais moi je suggère de « monitorer » ou « surveiller » et « publier dans ses rapports périodiques » ou « publier les résultats dans le rapport périodique » ou

« rapport mensuel ». Et je crois que le reste n'est pas nécessaire. On en a besoin ? On a besoin du reste de la phrase ?

LAUREEN KAPIN : Il faudrait donc changer le verbe en anglais. Il faudrait que l'on dise « publier » et non pas « en publiant ».

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup Commission européenne. Je vais attendre quelques secondes pour que tout le monde puisse lire. « Le GAC recommande au Conseil d'administration de donner des instructions au département de la conformité contractuelle de l'ICANN pour créer un processus spécifique pour faire face aux réclamations en ce qui concerne l'incapacité de répondre à la négative irrationnelle des candidatures pour des données d'enregistrement de noms de domaine non publiques » et le suivi « la publication de leurs résultats dans le rapport mensuel régulier sur la conformité avec la politique contractuelle actuelle ».

LAUREEN KAPIN : Je crois que nous devons encore travailler là-dessus. Il ne publie pas nécessairement des résultats. Ce qu'on demande c'est qu'il publie les questions liées à ces réclamations qu'ils reçoivent. Je dirais « suivre et publier » et je bifferais « le résultat ».

Suivre et publier dans leurs rapports mensuels réguliers. Voyons si quelqu'un m'aide. Paul.

ROYAUME-UNI : Et publier des rapports sur la conformité par rapport à la politique actuelle dans leur rapport mensuel régulier. Et je vais répéter. « Et publier des rapports sur la conformité par rapport à la politique actuelle dans le cadre de leurs rapports mensuels réguliers.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Maintenant on lit : suivre et publier ou qu'ils suivent et publient des rapports sur la conformité par rapport à la politique actuelle dans le cadre de leur système de rapports mensuels réguliers. Les États-Unis ? Non. Voilà. Merci. Excusez-moi. Je croyais que vous demandiez la parole. Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Voilà, les fondements : de manière cohérente avec les avis préalables, nous profitons de cette occasion pour orienter davantage ou pour guider davantage puisque le développement et les activités du PDP ont soulevé certaines inquiétudes. Le GAC a recommandé constamment pour la recherche d'une solution agile pour avoir un accès important à des données d'enregistrement non publiques à des fins de tiers légitimes respectant les conditions de RGPD et d'autres lois sur la protection de données, la confidentialité et la vie privée. À la lumière de l'impact négatif considérable dans les changements dans l'accessibilité du WHOIS sur les utilisateurs ayant des propos légitimes, le GAC a signalé auparavant que ces fins légitimes sont incluses et se rapportent à la conformité contractuelle, la loi pénale civile, la protection des consommateurs et la protection des droits de propriété intellectuelle.

Le GAC signale aussi que le Comité européen de protection des données, dans ses lignes directrices, a encouragé de manière expresse l'ICANN et la communauté à développer un modèle intégral qui couvre tout l'ensemble de traitements des données, depuis le recueil des données, jusqu'à l'accès.

Et pourquoi cette partie est-elle surlignée? Nous avons ici les participants actifs en temps réel dans le [inaudible].

Je me demandais si nous avons besoin de savoir pourquoi cela est surligné. On le lit. Comme cela a été souligné dans le communiqué de San Juan et de Kobe du GAC, le RGPD établit des mécanismes pour équilibrer les différents intérêts publics et privés légitimes en question, y compris la responsabilité et la vie privée. Nous prenons bonne note que les intérêts légitimes nommés dans les statuts de l'ICANN sont cohérents par rapport aux articles du RGPD qui offrent des exemples tels que la prévention de la fraude, le fait de garantir la sécurité des réseaux et de l'information, inclure la capacité de résister à des actions illicites ou malveillantes et informer sur des actes délictuels ou des menaces à la sécurité publique ou aux autorités.

Il y a une référence aux articles 47, 49 et 50 du RGPD.

Est-ce qu'il y a des commentaires là-dessus, sur les fondements? Bien.

Suivi des avis préalables. Les éléments suivants reflètent des questions liées à l'avis par consensus obtenu au préalable par le GAC à l'avis au Conseil d'administration. Protections pour les identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le GAC salue les réserves

permanentes de protection pour le Croissant-Rouge et la Croix-Rouge, leurs noms et leurs identifications pour l'enregistrement au deuxième niveau. Il salue la résolution du Conseil d'administration de l'ICANN du 25 janvier 2019 où l'on reconnaît les considérations de politiques publiques associées à la protection des noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le système de noms de domaine et adopte les recommandations par consensus du processus d'élaboration de politiques de la GNSO qui s'est réunie encore une fois, et instruit le personnel de l'ICANN pour mettre en œuvre les protections qui seront accordées aux noms des 191 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le GAC salue les résultats de l'équipe de révision de la mise en œuvre et encourage l'ICANN, une fois fini le forum de commentaire public actuel et suivant les commentaires effectués, de publier et de notifier les parties contractantes de l'ICANN sur la nouvelle politique et sur les délais pour la mise en œuvre des mises en œuvre pertinentes. Le GAC renforce son avis passé en ce sens que les sigles et les acronymes de ces deux organisations internationales dans le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la fédération FIRC en anglais doivent être traités avec les mêmes régimes qui ont été accordés pour les protections de [inaudible].

Le GAC encourage finalement le Conseil d'administration pour considérer de compléter la liste des désignations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, protégées au premier niveau et incluses dans le guide de candidature avec la liste complète et accordée des noms et

des identificateurs des différentes sociétés et organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur cette partie concernant la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ? Bien.

Les protections pour les OIG. Le GAC prend note du fait que la reconstitution de la piste de travail spécifique du PDP concernant des mécanismes curatifs pour s'occuper de la question des protections des identificateurs des OIG continue à être débattue avec la GNSO.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Enfin, le service d'annuaire de données d'enregistrement de nom de domaine. Le GAC met l'accent sur le fait que les recommandations de politiques sur des questions d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, PPSAI en anglais, sont fortement pertinentes, et les efforts de mise en œuvre devraient continuer comme ils le font, en parallèle avec le travail en cours sur l'élaboration de politiques autour de l'EPDP sur les données d'enregistrement des gTLD.

La mise en œuvre de la PPSAI ne devrait pas être reportée jusqu'à la conclusion de l'EPDP.

Est-ce que vous avez d'autres commentaires ?

ESPAGNE :

Nous savons que l'on a effacé ici RGPD et WHOIS. Et c'est correct parce que cela ne se rapporte pas à ces points spéciaux, mais à certains services spéciaux d'anonymisation qui sont commercialisés par les registres. C'est une pratique à laquelle on devrait mettre fin. Je crois que c'est une question sur laquelle les autorités d'application de la loi s'inquiètent fortement dans beaucoup de pays.

Par le passé, nous avons fait cette demande au Conseil d'administration et ils nous ont dit que les recommandations de politiques de la PPSAI sont anciennes et qu'elles ne sont plus valables par suite de la mise en vigueur ou étant donné l'existence de l'EPDP. Et je crois que nous risquons de vous redire la même chose et d'avoir encore une fois la même réponse, ce qui ne devrait pas nous étonner.

Il faudrait donc peut-être— nous pourrions peut-être ajouter une déclaration pour limiter la responsabilité en disant que la partie la plus pertinente de la politique PPSAI est toujours valable et que ce thème doit être traité urgemment parce que, comme le Conseil d'administration l'a dit auparavant, il y a certaines parties de cette politique qui sont, disons, un peu anciennes, elles ne sont plus valables au point de vue de ce que le RGPD impose maintenant.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup l'Espagne. Oui, la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je ne sais pas si ce sera utile, mais pourrait-on être un peu plus spécifique par rapport aux parties qu’il faudrait considérer en ce qui concerne les questions d’accréditation des services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire ? Enfin, elles sont traitées ici parce que comme vous l’avez dit, si nous soulevons la question de la même façon, nous allons obtenir la même réponse. Donc cela n’aurait aucun sens que de présenter le même commentaire au Conseil d’administration.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Est-ce que nous allons spécifier ces parties ? Ce qu’on avait suggéré, c’était de mentionner que certaines parties, pas toutes sont celles dont on tient compte ici.

ESPAGNE : Bon. Je ne me rappelle pas les parties spécifiques concernant ces questions. Mais je sais que ces services d’anonymisation et de représentation fiduciaire ne devraient plus être vendus à vrai dire. Nous pouvons mentionner la mise en œuvre des questions de la PPSAI par rapport à— voyons, il faut que je trouve mes mots en anglais.

Pour l’interruption de la vente de ces services. Ou peut-être la mise en œuvre de la PPSAI par rapport à l’interruption des services, ou concernant les interruptions des services, ou concernant la cessation des services. L’interruption ou la cessation ? Ou enfin mettre fin ou interdire ? Est-ce que ce serait un terme possible ?

Est-ce qu'il y aurait un autre terme ? Ce que nous disons c'est que les registres ne doivent plus vendre ces registres d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. La confidentialité devrait faire partie du droit, selon les lois de tous les pays. Cela ne devrait pas être vendu comme un privilège spécial parce que cela donnerait lieu à une utilisation malveillante de la part des différentes entités.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Nous pouvons peut-être élaborer cela séparément, essayer de présenter un texte spécifique. Je veux entretemps demander s'il y a quelque chose qui est encore en attente. Il y avait la question de la ccNSO, n'est-ce pas, et l'ALAC ?

Bien. Nous avons un texte sur les réunions bilatérales avec la ccNSO qui est l'organisation de soutien aux codes avec des noms de pays. Le GAC s'est réuni avec les membres de la ccNSO et a débattu du lien fondamental entre les noms de domaine de haut niveau avec des codes de pays et l'ISO 3166.

Je crois que nous nous sommes centrés sur le retrait de ccTLD. En fait, la séance avait été consacrée à ce que signifie le retrait des ccTLD.

Nous avons maintenant la partie concernant la ccNSO. Nous allons encore vérifier cela avec la liste des thèmes que nous avons traités avec la ccNSO.

En ce qui concerne la réunion avec le comité At-Large, le GAC a rencontré les membres de l'ALAC et ils ont discuté sur la mise à jour de

l'EPDP sur les données d'enregistrement des gTLD, la coopération de l'ALAC avec les efforts de renforcement des capacités et la collaboration de l'ALAC avec le groupe focal du GAC sur les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Est-ce qu'il y a des commentaires à cet égard ? Bien. Je crois qu'il y a aussi— enfin, il nous manque encore un texte en ce qui concerne notre réunion avec l'ATRT3. Alors, le GAC s'est réuni avec les représentants du groupe de travail de l'ATRT3, qui ont partagé et fait des commentaires sur le travail et les efforts de travail de l'équipe de révision. C'est la réunion que nous avons eue ce matin avec l'équipe de l'ATRT3.

Bien. En ce qui concerne le groupe de travail pour l'examen de la protection des noms géographiques pour toute expansion future des gTLD, il y a un texte qui a été modifié quelque peu pour tenir compte de ce que l'on a dit dans la séance plénière du GAC qui a considéré les conclusions de la piste de travail 5 sur les noms géographiques au premier niveau ; sous-groupe du groupe de travail sur les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD avec une direction inclusive composée de quatre leaders de la ccNSO, de l'ALAC, du GAC et de la GNSO. La piste de travail 5 a fait environ sur deux ans 252 réunions pour réviser la protection de noms géographiques au premier niveau est déterminée s'il fallait de nouvelles recommandations pour les séries futures des nouveaux gTLD. Les recommandations par consensus de la piste de travail 5 ont été soumises à l'examen du groupe de travail de l'EPDP.

Et le reste du texte reste le même. Est-ce que vous avez d'autres commentaires ?

Merci au personnel de soutien de cette proposition.

Ce qui reste à voir a trait aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Alors nous allons vérifier cela pendant cinq minutes et après on va aborder le texte du PPSAI et il n'y a que ça qui reste.

J'espère donc qu'on va finir de bonne heure. Merci.

Merci de votre patience. Nous allons commencer. Nous vous demandons de bien vouloir prendre vos places pour essayer de finir à 18 h 30 conformément au programme.

Très rapidement, pour ce qui est des services d'annuaire de données d'enregistrement et la protection de données, il y a eu un petit ajout. Le GAC signale encore une fois que les recommandations de politiques sur les questions relatives à l'accréditation d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire sont toujours importantes et doivent continuer les efforts de mise en œuvre parallèlement, avec le travail d'élaboration de politiques actuelles pour les données d'enregistrement des gTLD dans l'EPDP. La mise en œuvre de la PPSAI ne devrait pas être reportée jusqu'à ce que le PDP soit complet.

Vous avez des commentaires à cet égard ? Nous allons donc revenir en arrière.

On a identifié des séances qui me manquaient et ce que l'on veut, c'est tout simplement attirer votre attention sur ces points-là.

Réunion avec le Comité consultatif du système des serveurs racines, RSSAC. Le GAC a reçu un rapport mis à jour des autorités du RSSAC sur l'état de ses efforts liés au RSS037 sur le modèle de gouvernance proposé pour les serveurs racines du DNS. Voilà la présentation. C'est la présentation de samedi.

Réunion avec le groupe directeur de l'acceptation universelle. Le GAC a reçu un travail actualisé de ce groupe, UACSG, et a décidé d'établir un nouveau groupe de travail du GAC pour aborder les questions liées aux noms de domaine internationalisés, l'acceptation universelle, qui soit importante pour les gouvernements. Voilà la réunion que nous avons eue hier avec ce groupe, le groupe UACSG.

Réunion de l'ICANN avec le projet de légitimité de l'ICANN. Le GAC s'est réuni avec les chercheurs de l'université de Gutenberg et a reçu un rapport mis à jour avec les résultats initiaux du projet de légitimité de l'ICANN.

Autre chose. Vous avez identifié un autre manquant ? On va jeter un coup d'œil. Pua a présenté un commentaire sur le nombre d'observateurs. On est en train de le vérifier pour les compter et que ceci soit reflété dans le communiqué.

Un commentaire final ; la France, s'il vous plait.

FRANCE :

Merci Madame la présidente. Je parle en représentation de la France et je vais parler en français, encore une fois.

Je voudrais revenir sur le .amazon, mais pas pour ouvrir le texte je vous rassure. Nous sommes tous fatigués. Je ne vais pas vous imposer de nouveaux débats sur ce sujet combien délicat qui nous a occupés de longues heures.

Le texte adopté nous paraît, à la France, refléter toutes les positions, toutes les sensibilités, toutes les opinions exprimées ces derniers jours, et nous sommes d'accord avec son contenu.

Si je prends le micro, c'est pour exprimer une position de principe en conclusion. Je voudrais simplement dire que la France trouve bonne l'idée de la poursuite des négociations sous l'égide d'une médiation extérieure limitée dans le temps. Nous verrons ce que le bureau fera de cette idée qui se trouve juste dans le communiqué pour son information. Elle ne le lie nullement.

Mais il nous semble important de souligner que nous apprécions l'idée proposée par la Commission européenne et soutenue, nous l'avons vu, par nombre de membres du GAC.

Pour la France, il serait très insatisfaisant que les négociations entre les États amazoniens et l'entreprise Amazon s'achèvent ainsi. Mais il ne s'agit pas non plus de négocier pour le plaisir de négocier. Nous savons la frustration de ceux qui souhaiteraient une solution sans délai. Nous devons éviter les discussions interminables tournant en rond, sans but.

Nous devons éviter, si vous me permettez une comparaison tirée du théâtre de l'absurde de faire un mauvais remake de la pièce de Samuel Beckett *En attendant Godot*. En anglais, *Waiting for Godot*. C'est pourquoi la France apprécie l'idée de négociations limitées dans le temps qui était proposée. Et surtout, on appelle toutes les parties, quelles qu'elles soient, à négocier de bonne foi sans ménager leurs efforts dans le but de sincère de trouver une solution acceptable pour tous.

Voilà. Je vous remercie pour votre patience. Je sais qu'il est difficile d'écouter des positions de principe à six heures de l'après-midi passées. Merci beaucoup.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup d'avoir expliqué votre position et de ne pas nous obliger à tout reconsidérer encore une fois. Je crois qu'il existe toujours l'option pour que les parties puissent discuter et parvenir à une solution. D'autres demandes de paroles ? Le Brésil s'il vous plait.

BRÉSIL : Nous avons fait tout pour démontrer la flexibilité nécessaire pour permettre à tout le monde de sortir ce soir dans la belle ville de Montréal, même si on pourrait dire que quand on dit que « *some delegations* », on dit ceci « *other delegations* [inaudible] on cache un peu la réalité qui est que la quasi-totalité des délégations qui ont pris la parole ont souhaité une « *time-bound mediation* », une médiation limitée dans le temps, ce qui serait, je voudrais être bien clair,

parfaitement acceptable et même bienvenue par les pays amazoniens. Donc les pays amazoniens seraient très contents d'accepter la proposition de l'Union européenne. Bon. Moi je ne vais pas insister pour dire « c'était beaucoup de délégations d'un côté et deux délégations de l'autre », ce genre de polémiques ne nous avance pas beaucoup. Si le board de l'ICANN décide de s'engager dans cette voie, je tiens à souligner qu'elle rencontrera les pays amazoniens avec des bras ouverts et tout à fait disposés à s'engager dans un processus court avec une médiation indépendante, avec des mécanismes qui seraient choisis par le board. Et sinon bon, toute cette querelle qui nous a pris beaucoup de temps et d'énergie sera finie, dans un sens que j'ai mes risques à prévoir et que je crois aura des conséquences pas nécessairement positives — employons un euphémisme — pas nécessairement positive pour l'équilibre de la gouvernance d'Internet, surtout pour la question de l'équilibre de l'intérêt public privé.

Je remercie- Je vais passer à l'anglais parce que tout le monde ne parle pas les magnifiques idiomes français.

Je tiens à remercier le Conseil d'administration au nom de la région amazonienne. C'est un plaisir d'être ici. Toutes les délégations ont travaillé très dur pour faciliter le consensus sur cette question si importante.

Je tiens à remercier aussi les délégations qui ont eu un point de vue différent, parce qu'elles ont fourni un environnement très constructif au sein du GAC pour donner de son mieux et faire son travail.

La question de .amazon pour être enlevée prochainement des délibérations du GAC. Je crois que la question des noms géographiques a duré trop longtemps. Et avec d'autres régions, d'autres villes, d'autres pays et d'autres quartiers, d'autres communautés, nous allons faire face à cette situation dans laquelle ce que l'on considère un patrimoine culturel, un patrimoine— il peut y avoir une société commerciale. Je n'ai rien contre. On a eu un bon dialogue avec les représentants des sociétés, mais je ne crois pas que ce n'est pas satisfaisant. Et j'espère pouvoir améliorer lorsque ceci apparaîtra dans d'autres forums ou de manière différente.

Pour éviter que ceci se répète, d'après ce que j'ai manifesté dans ma déclaration, l'idée serait d'une situation où tout le monde gagne. C'est-à-dire qu'on laisse passer la candidature avec le consentement des pays de l'Amazonie à travers des formules quelconques, que l'on pourra trouver une solution sur une formule sur laquelle on pourra travailler de manière informelle. On l'a fait à Kobe. On peut le faire ailleurs. Ceci pourrait nous amener à un événement positif.

Je crois qu'il existe la possibilité de le faire. Et je suis content d'avoir pu faire ce discours comme le collègue du Canada, moitié en anglais, moitié en français.

Je tiens à vous remercier vous tous, aussi au secrétariat parce qu'il guide normalement toutes les délégations pour pouvoir trouver exactement où sont les documents dans le site Web, où est le document de Google ou ceux qui sont nécessaires pour participer du débat.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci le Brésil. Merci de ce dialogue constructif et de cet esprit de coopération. Je crois que nous souhaitons tous, sincèrement, que la question soit réglée de manière satisfaisante pour les deux parties. Nous espérons qu'il y ait encore une occasion de faire- ce n'est pas nécessairement quelque chose de formel, une autre occasion de débattre, si les parties s'y prêtent.

Est-ce qu'il y a des commentaires supplémentaires ou une demande de parole avant que nous considérons finie cette activité? Bien. Autrement, je voudrais donc vous remercier et je voudrais remercier nos hôtes de la générosité, l'hospitalité, de l'accueil chaleureux que nous avons eu au Canada. Je veux vous remercier vous tous de votre participation active et de votre esprit de coopération et des discussions fructueuses.

Je voudrais remercier mes collègues du GAC, les présidents des groupes de travail, les responsables de la discussion de certains thèmes, les points de contact, les agents de liaison, tous ceux qui nous ont aidés à préparer et conduire les réunions ici.

Et nous vous souhaitons un accueil chaleureux au vice-président entrant. Nous sommes anxieux de pouvoir travailler avec vous.

Et bien sûr, nous remercions toujours l'équipe de soutien du GAC de tous les efforts inlassables qu'ils nous consacrent avant, pendant et après les réunions, à toute l'équipe technique du travail en silence dans

les coulisses, les interprètes et les scribes qui sont essentiels pour notre tâche. J'espère que vous aurez un bon voyage vous tous.

Nous allons continuer à travailler avant la prochaine réunion ; nous nous retrouverons à Cancún.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]